



Association d'Accueil
de l'Enfance d'Epalinges

Demande d'accueil durant les vacances scolaires
(écoliers dès la 2P)

L'accueil des enfants scolarisés dès la 2P est assuré durant les 38 semaines de l'année scolaire uniquement. Pendant les vacances scolaires, leur prise en charge ne peut se faire que dans le cadre d'une demande d'accueil et ensuite d'une convention de dépannage.

Nom de l'enfant : _____ **Prénom de l'enfant :** _____

Accueillante actuelle : _____

Semaine(s) du au

Jour	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

Si l'accueillante principale n'a pas de disponibilité, l'enfant peut être accueilli par une autre AMF du réseau :

OUI / NON

Si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil prévue, la priorité sera donnée selon l'ordre chronologique de réception.

La confirmation pourra vous être donnée au minimum un mois avant la période des vacances scolaires.

Date et signature des parents : _____